



ARMP AUTORITÉ DE
RÉGULATION DES
MARCHÉS PUBLICS
PRESIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

VULGARISATION DES DOCUMENTS- TYPES DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS AUX ACTEURS DU SYSTÈME DE LA COMMANDE PUBLIQUE

PRÉSENTATION DE L'ATELIER DE VULGARISATION

- Objectifs de la vulgarisation
- Méthodologie
- Module à présenter
- Documentation à fournir
- Code de conduite pour l'atelier

Objectifs de la vulgarisation

A l'issue de l'atelier, les participants seront capables de :

- ♣ distinguer les nouveaux documents-types de passation des marchés publics en vigueur ;
- ♣ identifier les principales parties ainsi que les points essentiels ayant fait l'objet d'une actualisation/révision ;
- ♣ s'approprier les motivations des révisions apportées ;
- ♣ utiliser les nouveaux documents-types pour optimiser la qualité des dossiers d'appel à concurrence et réaliser un gain de temps dans l'élaboration des différents rapports et procès-verbaux.

Méthodologie

L'atelier sera conduit à travers :

- ♠ une présentation PowerPoint ;
- ♠ des échanges en plénière.

Module à présenter

Un (01) seul module à développer :

**Actualisation des documents-types de
passation des marchés publics relatifs à la loi
n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code
des marchés publics en République du Bénin :
parties et points essentiels révisés.**

Documentation à fournir

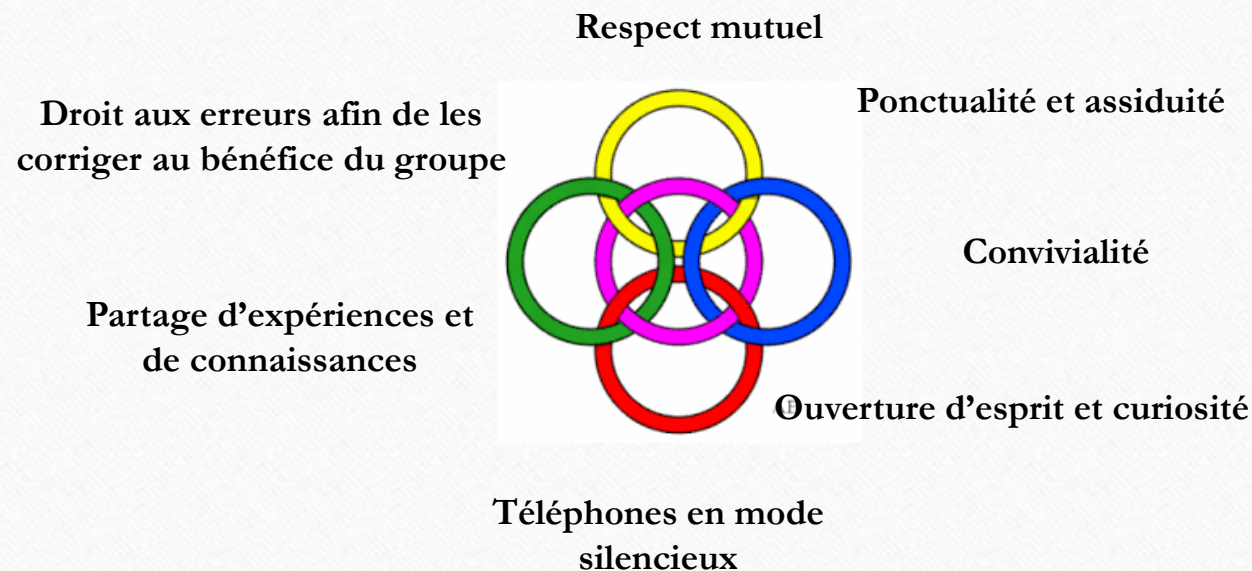
En version électronique

- 1) Module de vulgarisation
- 2) Exercices pour les cas pratiques ;
- 3) Documents-types actualisés en vigueur ;
- 4) Corrigés des exercices (au fur et à mesure) ;
- 5) Comptes rendus journaliers de l'atelier.



Code de conduite pour l'atelier

Pour une bonne ambiance de travail et d'échange :





ARMP AUTORITÉ DE
RÉGULATION DES
MARCHÉS PUBLICS
PRESIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

MODULE UNIQUE :
**ACTUALISATION DES DOCUMENTS-TYPES DE
PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS RELATIFS À LA
LOI N°2020-26 DU 29 SEPTEMBRE 2020 PORTANT CODE
DES MARCHÉS PUBLICS EN RÉPUBLIQUE DU BÉNIN :
PARTIES ET POINTS ESSENTIELS RÉVISÉS.**

Sommaire

-
- I. Différents documents-types de passation des marchés
 - II. Principales révisions apportées aux documents-types.

I. DIFFÉRENTS DOCUMENTS- TYPES DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS

I. DIFFÉRENTS DOCUMENTS-TYPES DE PASSATION DES MARCHÉS

Treize documents-types, à savoir :

- 1. Dossier d'appel d'offres pour la passation des marchés de travaux ;**
- 2. Dossier d'appel d'offres pour la passation des marchés de services ;**
- 3. Dossier d'appel d'offres pour la passation des marchés de fournitures ;**
- 4. Dossier de pré-qualification pour la passation des marchés d'équipements et travaux ;**

I. DIFFÉRENTS DOCUMENTS-TYPES DE PASSATION DES MARCHÉS (SUITE)

- 5.** Demande de présélection pour la passation des marchés de prestations intellectuelles ;
- 6.** Demande de propositions pour la passation des marchés de prestations intellectuelles ;
- 7.** Demande de renseignements et de prix pour la passation des marchés de prestations intellectuelles ;
- 8.** Demande de renseignements et de prix pour la passation des marchés de travaux ;
- 9.** Demande de renseignement et de prix pour la passation des marchés de fournitures et de services ;

I. DIFFÉRENTS DOCUMENTS-TYPES DE PASSATION DES MARCHÉS (SUITE)

- 10.** Demande de cotation pour la passation des marchés de travaux ;
- 11.** Demande de cotation pour la passation des marchés de fournitures et de services ;
- 12.** Rapport d'évaluation des offres pour les demandes de propositions pour les marchés de prestations intellectuelles ;
- 13.** Rapport d'évaluation des offres pour les marchés de travaux, de fournitures et de services.

I. DIFFÉRENTS DOCUMENTS-TYPES DE PASSATION DES MARCHÉS (SUITE)

Ces différents documents-types peuvent être classés en cinq (05) catégories ainsi qu'il suit :

1. Documents-types spécifiques pour la passation des marchés à seuils de passation

- 1) Dossier d'appel d'offres pour la passation des marchés de travaux ;
- 2) Dossier d'appel d'offres pour la passation des marchés de services ;
- 3) Dossier d'appel d'offres pour la passation des marchés de fournitures ;
- 4) Demande de propositions pour la passation des marchés de prestations intellectuelles ;
- 5) Dossier de pré-qualification pour la passation des marchés d'équipements et travaux.

I. DIFFÉRENTS DOCUMENTS-TYPES DE PASSATION DES MARCHÉS (SUITE)

2. Documents-types spécifiques pour la passation des Demandes de Renseignements et de Prix

- 1) Demande de renseignements et de prix pour la passation des marchés de prestations intellectuelles ;
- 2) Demande de renseignements et de prix pour la passation des marchés de travaux ;
- 3) Demande de renseignements et de prix pour la passation des marchés de fournitures et de services.

I. DIFFÉRENTS DOCUMENTS-TYPES DE PASSATION DES MARCHÉS (SUITE)

3. Documents-types spécifiques pour la passation des Demandes de Cotation

- 1) Demande de cotation pour la passation des marchés de travaux ;
- 2) Demande de cotation pour la passation des marchés de fournitures et de services.

I. DIFFÉRENTS DOCUMENTS-TYPES DE PASSATION DES MARCHÉS (SUITE)

- 4. Document-type commun pour les marchés à seuils de passation et les demandes de renseignements et de prix**
 - 1) Demande de présélection pour la passation des marchés de prestations intellectuelles.

I. DIFFÉRENTS DOCUMENTS-TYPES DE PASSATION DES MARCHÉS (SUITE)

5. Rapports-types

- 1) Rapport d'évaluation des offres pour les demandes de propositions pour les marchés de prestations intellectuelles ;
- 2) Rapport d'évaluation des offres pour les marchés de travaux, de fournitures et de services.

II. PRINCIPALES RÉVISIONS APPORTÉES AUX DOCUMENTS-TYPES DE PASSATION DES MARCHÉS

II. PRINCIPALES RÉVISIONS APPORTÉES AUX DOCUMENTS-TYPES DE PASSATION DES MARCHÉS

A. SYNTHÈSE DES MODIFICATIONS APPORTÉES AUX DAO-TYPES TRAVAUX, FOURNITURES ET SERVICES

A. SYNTHÈSE DES MODIFICATIONS APPORTÉES AUX DAO- TYPES TRAVAUX, FOURNITURES ET SERVICES

N°	Dispositions	Commentaires
1	Au niveau de la page de garde, insertion des deux champs ci-après : « Objet du marché : insérer l'intitulé du marché tels qu'inscrit dans le plan de passation » ; « Référence de l'appel d'offres : [insérer le numéro généré par le SIGMaP pour le présent marché] »	L'insertion de ces deux champs est prévue pour permettre aux autorités contractantes de renseigner sur la page de garde du DAO, ces deux informations utiles aux soumissionnaires.
2	A la page iv, insertion sur cette page de deux champs : • <i>« Objet du marché : insérer l'intitulé du marché tels qu'inscrit dans le plan de passation ;</i> • <i>Référence de l'appel d'offres : [insérer le numéro généré par le SIGMaP pour le présent marché] »</i>	
3	Au niveau de la « section 0. AVIS D'APPEL D'OFFRES », insertion de trois champs : <i>Objet : [insérer l'objet du marché]</i> <i>Référence SIGMAP : [Insérer le numéro généré par le SIGMaP]</i> <i>AVIS N° : [insérer le numéro de l'avis d'appel d'offres]</i>	

A. SYNTHÈSE DES MODIFICATIONS APPORTÉES AUX DAO- TYPES TRAVAUX, FOURNITURES ET SERVICES

N°	Dispositions	Commentaires
4	Au niveau du point 3 du modèle d'avis, il est ajouté : « Préciser le nombre de lot dont un soumissionnaire peut être attributaire ; indiquer également si des variantes pourront être prises en considération ». Au niveau du point 3 du modèle d'avis d'appel d'offres, une reformulation a été faite des critères de qualification : « Les exigences en matière de qualification sont : POUR LES ANCIENNES ENTREPRISES <i>Exigences techniques [Insérer la liste des conditions d'ordre technique conformément aux dispositions de l'article 59 de la loi] ;</i> <i>Exigences d'ordre financier : Insérer la liste des conditions d'ordre financier conformément aux dispositions de l'article 60 de la loi].</i> POUR LES ENTREPRISES NAISSANTES ET CELLES QUI N'ONT PAS ENCORE TROIS ANNEES D'EXISTENCE Exigences techniques [Insérer la liste des conditions d'ordre technique conformément aux dispositions de l'article 59 de la loi)]. Exigences d'ordre financier : Insérer la liste des conditions d'ordre financier conformément aux dispositions de l'article 60 de la loi)].	La notion d'entreprise naissante est élargie sur celle qui ont moins trois années d'existence.

A. SYNTHÈSE DES MODIFICATIONS APPORTÉES AUX DAO- TYPES TRAVAUX, FOURNITURES ET SERVICES

N°	Dispositions	Commentaires
5	Le point 10 du modèle d'avis est reformulé comme ci-après : « <i>Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique de l'offre sur clé USB sous le format PDF, le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après [spécifier l'adresse] au plus tard le [insérer la date et l'heure]. Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire</i> ».	Pour se conformer strictement aux dispositions de la loi portant Code des marchés publics en vigueur
6	Au niveau de l'avis d'appel d'offres, un point 11 est créé et formulé comme suit : « <i>Les offres (versions physique et numérisée) seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis ou de leur représentants dûment mandatés</i> ».	
7	Le point 12 de l'avis d'appel d'offres est reformulé comme suit : « <i>Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant de [insérer le montant en FCFA par lot, le cas échéant]. En ce qui concerne les micro, petites et moyennes entreprises, la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration de garantie suivant le modèle prévu dans les formulaires du dossier d'appel d'offres</i> »	Cette reformulation est faite pour intégrer les facilités introduites par la loi portant code des marchés publics en ce qui concerne la fourniture par les MPME de la garantie de soumission

A. SYNTHÈSE DES MODIFICATIONS APPORTÉES AUX DAO- TYPES TRAVAUX, FOURNITURES ET SERVICES

N°	Dispositions	Commentaires
8	Les mêmes observations intégrées au niveau du modèle d'avis d'appel d'offres sont portées : « <i>Modèle de lettre aux candidats pré-qualifiés, Lettre d'invitation aux candidats pré-qualifiés</i> » Idem au niveau de « <i>l'Appel d'Offres Restreint (AOR), lettre d'invitation aux candidats</i> ».	
9	Au niveau de l'IC 5 « Qualification des candidats admis à concourir », la clause est reformulée comme suit : « <i>Les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois années d'existence peuvent être autorisées à fournir</i> , en lieu et place des performances techniques, des pièces relatives aux expériences professionnelles du personnel d'encadrement technique à affecter à l'exécution du marché » ; L'IC 5.3 complété comme suit : « <i>des déclarations appropriées de banques ou d'organismes financiers habilités, ou le cas échéant, la preuve d'une assurance des risques professionnels</i> ».	
10	Au point 11 de l'IC « Documents constitutifs de l'offre », point c reformulé comme suit : « <i>la garantie de soumission ou la lettre de déclaration de garantie le cas échéant, établie conformément aux dispositions de la clause 20 des IC</i> »	

A. SYNTHÈSE DES MODIFICATIONS APPORTÉES AUX DAO- TYPES TRAVAUX, FOURNITURES ET SERVICES

N°	Dispositions	Commentaires
11	L'IC 20, « Garantie de soumission », est reformulée comme suit : « <i>le candidat fournira une garantie de soumission ou une lettre de déclaration de garantie</i> » ; IC 20.2 reformulée comme suit : « <i>La garantie de soumission devra ...(a) iii) une lettre de déclaration de garantie (pour les MPME béninoises)</i> ».	
12	IC 21 « Forme et signature de l'offre » et au niveau de l'IC 21.2, le dernier paragraphe est reformulé comme suit : « le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire »	
13	IC 26.2 complétée par «ou la lettre de déclaration de garantie, la présence de la clé USB comportant effectivement la version numérisée au format PDF de l'offre, tous documents ou pièces rendus obligatoires au niveau des annexes »	

A. SYNTHÈSE DES MODIFICATIONS APPORTÉES AUX DAO- TYPES TRAVAUX, FOURNITURES ET SERVICES

N°	Dispositions	Commentaires
14	La formule de détection de l'offre anormalement basse est revue et se présente comme suit : « Une offre est présumée anormalement basse si elle est inférieure à M. M étant obtenu en appliquant la méthode suivante : $M = 0,80 \times (0,6 \times F_m + 0,4 \times F_c)$ avec F_m = moyenne arithmétique des offres financières hors TVA: $F_m = (P_1 + P_2 + P_3 + \dots + P_n)/N$ et F_c = l'estimation prévisionnelle hors TVA pour le lot considéré $P_1, P_2 \dots P_n$ = prix hors TVA corrigé d'erreurs et de rabais de l'offre 1,2...n N = nombre d'offres corrigées d'erreurs et de rabais.	

A. SYNTHÈSE DES MODIFICATIONS APPORTÉES AUX DAO- TYPES TRAVAUX, FOURNITURES ET SERVICES

N°	Dispositions	Commentaires
14	41.3 des IC du DAO-type Fournitures, Travaux et Services (et 27 des prestations de la DP prestations intellectuelles).	L'intervention du contrôle financier ou son délégué a été encadré, Désormais, ils interviendront dans le délai d'approbation pour exercer le contrôle budgétaire prévu par les textes

A. SYNTHÈSE DES MODIFICATIONS APPORTÉES AUX DAO- TYPES TRAVAUX, FOURNITURES ET SERVICES

N°	Dispositions	Commentaires
15	Reformulation des conditions d'entrée en vigueur du marché. La clause 46 des IC est restructurée comme suit : <i>« 46.1 : Le marché entre en vigueur dès sa notification au titulaire ou à une date ultérieure si le marché le prévoit. L'entrée en vigueur du marché marque le début des obligations juridiques d'exécution et, sauf dispositions contraires du marché, le début des délais de réalisation.</i> <i>L'entrée en vigueur du marché est subordonnée à la réalisation de celles des conditions suivantes qui sont spécifiées au CCAP :</i> <i>a) L'approbation des autorités compétentes ;</i> <i>b) La notification au titulaire ;</i> <i>c) L'enregistrement du marché ;</i> <i>d) la mise en place des garanties et assurances à produire par le titulaire</i> <i>e) le versement de l'avance de démarrage, si requis</i> <i>f) l'accès effectif au site et la mise à la disposition du site au titulaire ;</i> <i>g) la remise de dossier d'exécution validé si requis</i>	

A. SYNTHÈSE DES MODIFICATIONS APPORTÉES AUX DAO- TYPES TRAVAUX, FOURNITURES ET SERVICES

N°	Dispositions	Commentaires
15 suite	<i>46.2 : La date d'entrée en vigueur du Marché sera en définitive celle indiquée dans l'ordre de service de démarrer les travaux, délivré par l'Autorité contractante au titulaire.</i> <i>46.3 : Si l'entrée en vigueur du Marché n'est pas survenue dans les trois (3) mois suivant la date d'approbation, chaque partie est libre de dénoncer le Marché pour défaut d'entrée en vigueur.</i> <i>46.4 : Dans les quinze (15) jours calendaires de l'entrée en vigueur du marché, l'Autorité contractante publie un avis d'attribution définitive ».</i>	
16	Au niveau des DPAO, les renvois des IC ont tous été vérifiés. Au niveau de l'IC 5.3, toutes les conditions de qualification applicables aux candidats sont renvoyées à la Sous-section C « Critères d'évaluation et de qualification »	

A. SYNTHÈSE DES MODIFICATIONS APPORTÉES AUX DAO- TYPES TRAVAUX, FOURNITURES ET SERVICES

N°	Dispositions	Commentaires
17	L'IC 19.1 est reformulée comme suit : « <i>la période de validité de l'offre sera de [Insérer le nombre de jours calendaires]</i> »	
18	IC 20.1 est complétée comme suit : « En ce qui concerne les MPME béninoises, la garantie de soumission peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration de garantie suivant le modèle prévu dans les formulaires du dossier d'appel d'offres. »	
19	IC 21.1 des DPAO reformulée comme suit : « <i>Outre l'original de l'offre, le nombre de copie demandé et par lot le cas échéant est d'un (01) ainsi qu'une (01) version électronique de l'offre sur clé USB sous le format PDF, le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire</i> »	Cette précision est apportée en respect des dispositions de la loi portant code des marchés publics. La circulaire ou tout autre avis de l'ARMP, ne pouvant contredire les dispositions de la loi.
20	IC 31.3 créée au niveau des DPAO et formulée comme suit : « Les critères techniques dont le non-respect constitue un motif de rejet de l'offre, sont <i>[choisir les critères de conformité technique de l'offre conformément au point 31.3 des IC]</i> »	

A. SYNTHÈSE DES MODIFICATIONS APPORTÉES AUX DAO- TYPES TRAVAUX, FOURNITURES ET SERVICES

N°	Dispositions	Commentaires
21	Les renvois aux IC de la clause de la sous-section C ont été harmonisés.	Dans l'ancienne version, les renvois n'étaient pas conformes. Cette harmonisation a corrigé les mauvais renvois.
22	L'annexe des pièces administratives est revisitée et se présente comme suit : ANNEXE A. LISTE DES PIÈCES ET DOCUMENTS CONSTITUTIFS DE L'OFFRE ANNEXE A-1 : A L'EXAMEN PRÉLIMINAIRE DES OFFRES Annexe A-1 -1 : Pièces nécessaires pour la recevabilité de l'offre ▪ Lettre de soumission datée, signée et cachetée ▪ Bordereau des prix unitaires daté, signé et cacheté ▪ Détail quantitatif et estimatif daté, signé et cacheté ▪ Garantie de soumission ou lettre de déclaration de garantie	

A. SYNTHÈSE DES MODIFICATIONS APPORTÉES AUX DAO- TYPES TRAVAUX, FOURNITURES ET SERVICES

N°	Dispositions	Commentaires
22 suite	▪ Confirmation écrite habilitant le signataire de l'offre à engager le candidat au cas où le signataire n'est pas le premier responsable de l'entreprise ; ▪ Engagement du soumissionnaire à respecter le code d'éthique et de déontologie dans la commande publique ▪ Accord ou promesse d'accord du groupement si requis ▪ Agrément d'exercice de l'activité si requis et ▪ Autres pièces [à renseigner par la PRMP] <i>NB : La non-production et la non validité/conformité de ces pièces entraîne le rejet de l'offre</i>	

A. SYNTHÈSE DES MODIFICATIONS APPORTÉES AUX DAO- TYPES TRAVAUX, FOURNITURES ET SERVICES

N°	Dispositions	Commentaires
22 suite	ANNEXE A-1 -2 : Pièces nécessaires pour la conformité technique ▪ Programme des travaux ▪ Calendrier d'exécution des travaux ▪ Méthode d'exécution ▪ Liste du personnel ▪ Liste des matériels ▪ Attestation de visite de site signée par la Personne responsable des marchés publics (PRMP) ▪ Autres pièces [à renseigner par la PRMP] NB : La non-production ou la non-conformité de ces pièces, à l'exception de l'attestation de visite de site, entraîne le rejet de l'offre	

A. SYNTHÈSE DES MODIFICATIONS APPORTÉES AUX DAO- TYPES TRAVAUX, FOURNITURES ET SERVICES

N°	Dispositions	Commentaires
22 suite	ANNEXE A-2 : PIÈCES NÉCESSAIRES POUR L'ÉVALUATION FINANCIÈRE ▪ Bordereau des prix unitaires ▪ Détail quantitatif et estimatif ▪ Cadre de sous détail des prix ▪ Autres pièces [à renseigner par la PRMP] NB : La non-production ou la non-conformité de ces pièces entraîne le rejet de l'offre	

A. SYNTHÈSE DES MODIFICATIONS APPORTÉES AUX DAO- TYPES TRAVAUX, FOURNITURES ET SERVICES

N°	Dispositions	Commentaires
22 suite	ANNEXE A-3 : PIÈCES NÉCESSAIRES POUR L'EXAMEN DE LA QUALIFICATION ANNEXE A-3-1 : Pièces nécessaires pour l'examen de la capacité technique et de l'expérience ▪ L'original ou la copie légalisée de l'extrait du registre de commerce et du crédit mobilier (RCCM). ▪ La liste des (insérer le nombre) prestations similaires déjà exécutées pour les anciennes entreprises suivie des attestations de bonne fin d'exécution assorties des contrats (page de garde, page de signature et pages portant le montant en copies simples) ou des procès-verbaux de réception, signés par les maîtres d'ouvrage ou leurs représentants (administration publique, sociétés ou offices d'Etat ou mixtes, représentations ou organisations internationales au Bénin), ou toutes autres personnes morales de droit privé pour les (insérer le nombre d'années) dernières années ou la liste des qualifications et des références professionnelles du personnel d'encadrement pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas trois (3) années d'existence pour les..... [insérer le nombre d'années d'expérience pour le personnel] dernières années ;	

A. SYNTHÈSE DES MODIFICATIONS APPORTÉES AUX DAO- TYPES TRAVAUX, FOURNITURES ET SERVICES

N°	Dispositions	Commentaires
22 suite	ANNEXE A-3 : PIÈCES NÉCESSAIRES POUR L'EXAMEN DE LA QUALIFICATION – suite ANNEXE A-3-1 : Pièces nécessaires pour l'examen de la capacité technique et de l'expérience (suite) ▪ Preuves des expériences et de qualifications du personnel ; ▪ Preuves de disponibilité des moyens matériels ; ▪ Attestation de catégorisation des entreprises délivrée par un organisme habilité si requis ▪ Autres pièces [à renseigner par la PRMP] NB : La non-production dans un délai de trois (3) jours ouvrables ou la non- conformité de ces pièces entraîne le rejet de l'offre	

A. SYNTHÈSE DES MODIFICATIONS APPORTÉES AUX DAO- TYPES TRAVAUX, FOURNITURES ET SERVICES

N°	Dispositions	Commentaires
22 suite	ANNEXE A-3 : PIÈCES NÉCESSAIRES POUR L'EXAMEN DE LA QUALIFICATION – suite ANNEXE A-3-2 : Pièces nécessaires pour l'examen de la capacité financière ▪ Etats financiers (quinze premières pages) des trois dernières années, présentés par un comptable employé de l'entreprise et attestés par un membre de l'Ordre des Experts Comptables et Comptables Agréés et portant la mention DGI et pour les entreprises naissantes, les justificatifs requis de leurs capacités financières (bilan d'ouverture) ; la page de certification du membre de l'OECCA du Bénin et celle portant la mention de la DGI doivent être en original ou en copie légalisée. Les entreprises naissantes devront fournir le bilan d'ouverture portant le cachet de l'entreprise et celles qui n'ont pas encore trois années d'existence les états financiers de leurs années d'existence. Les soumissionnaires étrangers devront fournir les états financiers en conformité avec la législation de leur pays d'origine ;	

A. SYNTHÈSE DES MODIFICATIONS APPORTÉES AUX DAO- TYPES TRAVAUX, FOURNITURES ET SERVICES

N°	Dispositions	Commentaires
22 suite	ANNEXE A-3 : PIÈCES NÉCESSAIRES POUR L'EXAMEN DE LA QUALIFICATION – suite ANNEXE A-3-2 : Pièces nécessaires pour l'examen de la capacité financière (suite) ▪ Attestation d'une banque ou d'un organisme financier agréé en République du Bénin certifiant que le soumissionnaire pourrait bénéficier de crédits bancaires, les soumissionnaires étrangers à l'espace UEMOA devront fournir une attestation financière d'une banque qui doit disposer d'un correspondant au Bénin (exigible pour toutes les entreprises) ; conformément au modèle spécifié dans la section II : Formulaire de soumission ▪ Attestation d'assurance de risques professionnels pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence conformément au modèle spécifié dans la section II : Formulaire de soumission ▪ Autres pièces [à renseigner par la PRMP] NB : La non-production dans un délai de trois (3) jours ouvrables ou la non-conformité de ces pièces entraîne le rejet de l'offre	

A. SYNTHÈSE DES MODIFICATIONS APPORTÉES AUX DAO- TYPES TRAVAUX, FOURNITURES ET SERVICES

N°	Dispositions	Commentaires
22 suite	ANNEXE A-4 : PIÈCES NÉCESSAIRES POUR LA SIGNATURE DU MARCHÉ <i>(Ces pièces doivent être valides à la date de signature du marché par la PRMP)</i> ▪ L'original ou la photocopie légalisée de l'attestation de non faillite délivrée par un tribunal de première instance ou suivant la législation du pays de l'attributaire ; ▪ Une attestation des IMPOTS en original, en cours de validité à la date de signature du marché ; les attributaires étrangers devront fournir une attestation fiscale ou son équivalent du pays où ils sont immatriculés en conformité avec la législation dudit pays ; ▪ Une attestation de l'Identifiant Fiscal Unique (IFU) ; les attributaires étrangers devront fournir une attestation de l'IFU ou son équivalent du pays où ils sont immatriculés en conformité avec la législation dudit pays ;	

A. SYNTHÈSE DES MODIFICATIONS APPORTÉES AUX DAO- TYPES TRAVAUX, FOURNITURES ET SERVICES

N°	Dispositions	Commentaires
23	Création et insertion d'un modèle de Déclaration de garantie d'offre (à utiliser par les MPME béninoises) au niveau des formulaires	
24	La clause 7.3.1 des CCAP est reformulée comme suit : « <i>Les polices d'assurances suivantes sont requises au titre du présent Marché, suivant l'évaluation faite par la compagnie d'assurance et validée par l'Autorité contractante :</i> »	
25	Insertion d'une page pour le PGES, Plan de Gestion Environnementale et Sociale sous la forme : « <i>[Insérer le PGES si applicable]</i> »	

A. SYNTHÈSE DES MODIFICATIONS APPORTÉES AUX DAO- TYPES TRAVAUX, FOURNITURES ET SERVICES

N°	Dispositions	Commentaires
26	Une réorganisation de l'article 2 du modèle de contrat. L'ordre de préséance a été revu et de nouvelles pièces contractuelles insérées de sorte que l'article 2 se présente comme suit : « Article 2- Pièces contractuelles du marché - ordre de préséance Les pièces contractuelles qui constituent le présent marché prévalent les unes sur les autres dans l'ordre suivant en cas de contradiction entre elles : 1) le présent marché ; 2) la lettre de notification du Marché ; 3) la soumission et ses annexes ; 4) le bordereau des prix unitaires (BPU) ; 5) le détail quantitatif estimatif (DQE) ;	

A. SYNTHÈSE DES MODIFICATIONS APPORTÉES AUX DAO- TYPES TRAVAUX, FOURNITURES ET SERVICES

N°	Dispositions	Commentaires
26 suite	6) le dossier technique d'exécution ; 7) le Cahier des clauses techniques (Devis descriptif des travaux, Spécifications techniques des Travaux, le Mode d'Evaluation des Travaux (MET) et les plans) ; 8) le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ; 9) le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) ; 10) le cahier des clauses environnementales et sociales (CCES) ; 11) le plan de surveillance environnementale ; 12) le plan d'action et de réinstallation (PAR) le cas échéant ;	

A. SYNTHÈSE DES MODIFICATIONS APPORTÉES AUX DAO- TYPES TRAVAUX, FOURNITURES ET SERVICES

N°	Dispositions	Commentaires
26 suite	13) le Relevé d'Identité Bancaire ; 14) l'engagement du soumissionnaire relatif au Code d'éthique et de déontologie dans la commande publique ; 15) la déclaration de l'Autorité contractante relative au Code d'éthique et de déontologie dans la commande publique ; 16) [Ajouter ici tout(s) document(s) supplémentaire(s) éventuel(s)].	

A. SYNTHÈSE DES MODIFICATIONS APPORTÉES AUX DAO- TYPES TRAVAUX, FOURNITURES ET SERVICES

N°	Dispositions	Commentaires
27	Au niveau de l'article 14 – Conditions de réception des travaux du modèle de contrat, insertion de deux acteurs dans les commissions de réception à savoir : « <i>le chef de l'organe de contrôle des marchés publics compétent ou son représentant ; le Directeur National du Contrôle Financier ou son Délégué ou la personne qui en tient lieu</i> » ; Reformulation comme suit du dernier du même article : <i>« La réception provisoire sera prononcée deux semaines après la pré-réception et après la production du quitus environnemental délivré par l'Organisme National habilité (si requis) ».</i>	Cela pour se conformer à la circulaire du MEF sur la composition des commissions de réception. L'insertion du quitus environnemental rend compte du respect des exigences environnementales dans les projets d'infrastructures.

A. SYNTHÈSE DES MODIFICATIONS APPORTÉES AUX DAO- TYPES TRAVAUX, FOURNITURES ET SERVICES

N°	Dispositions	Commentaires
28	Reformulation de l'article 16 du projet de contrat : « Article 16 – Pénalités <i>En cas de retard dans l'achèvement des travaux, l'Entrepreneur sera passible, après mise en demeure préalable de huit (08) jours calendaires, d'une pénalité par jour de retard fixé à [préciser entre 1/5000 IÈME et 1/2000 IÈME (ou toutes autres modalités de pénalités retenues par la réglementation des marchés publics)] du montant du marché. Le cumul des pénalités de retard ne peut excéder... [Préciser le pourcentage en tenant compte du nombre de jours de retard tolérable qui ne saurait excéder le 1/3 du délai d'exécution contractuelle] du montant du marché augmenté ou diminué de l'avenant.]. »</i>	Cette reformulation vient renforcer l'énoncé de cette clause qui est souvent vague et difficile d'application.

A. SYNTHÈSE DES MODIFICATIONS APPORTÉES AUX DAO- TYPES TRAVAUX, FOURNITURES ET SERVICES

N°	Dispositions	Commentaires
29	Reformulation de l'article 23– Entrée en vigueur du modèle de contrat comme suit : « L'entrée en vigueur du Marché est subordonnée à la réalisation des conditions suivantes : a) l'approbation des autorités compétentes ; b) son immatriculation et son authentification par l'organe de contrôle compétent ; c) sa notification à l'attributaire ou à une date ultérieure prévue dans le CCAP ; d) son enregistrement au service des impôts ; e) la mise en place du financement du Marché ;	

A. SYNTHÈSE DES MODIFICATIONS APPORTÉES AUX DAO- TYPES TRAVAUX, FOURNITURES ET SERVICES

N°	Dispositions	Commentaires
29 suite	f) la mise en place des garanties et assurances à produire par l'entrepreneur ; g) le versement de l'avance de démarrage prévue à l'article 12.5 du CCAG si requis ; h) l'accès effectif au site et la mise à disposition du site par le Maître d'œuvre à l'entrepreneur. Le présent marché entre en vigueur à compter de la date mentionnée dans l'ordre de service de démarrer les travaux	

A. SYNTHÈSE DES MODIFICATIONS APPORTÉES AUX DAO- TYPES TRAVAUX, FOURNITURES ET SERVICES

N°	Dispositions	Commentaires
30	Le changement de la dénomination des autorités approbatrices comme présenté ci-après : Lu et accepté par : Le titulaire : (Nom et prénom, qualité) La PRMP : (Nom et prénom) Ville, le_____ Ville, le_____ (Nom et prénom) Ville, le_____ Ordonnateur délégué et Ordonnateur Principal : Cette page est désormais réservée exclusivement aux parties et l'autorité approbatrice du contrat.	

A- SYNTHÈSE DES MODIFICATIONS APPORTÉES AUX DAO-TYPES TRAVAUX, FOURNITURES ET SERVICES

- Le visa de l'organe de contrôle des marchés publics compétent et celui du contrôleur financier se matérialisent désormais par leur paraphes sur toutes les pages du contrat et de leur signature sur la page de garde suivie de leur cachet et/ou hologramme.
- **NB: Ceci est valable pour tous les marchés y compris les prestations intellectuelles, les DRP et DC.**

A- SYNTHÈSE DES MODIFICATIONS APPORTÉES AUX DAO-TYPES TRAVAUX, FOURNITURES ET SERVICES

- Pour les marchés de fournitures qui le requièrent, il a été ajouté à **"autorisation du fabricant"** , **"une autorisation du distributeur + copie du certificat de partenariat du fabricant au grossiste / concessionnaire concerné"** ainsi qu'un modèle d'autorisation de distributeur agréé.

II. PRINCIPALES RÉVISIONS APPORTÉES AUX DOCUMENTS-TYPES DE PASSATION DES MARCHÉS

B. SYNTHÈSE DES MODIFICATIONS APPORTÉES AU DOSSIER STANDARD DE PRÉSÉLECTION POUR LES MARCHÉS DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

B. SYNTHÈSE DES MODIFICATIONS APPORTÉES AU DOSSIER STANDARD DE PRÉSÉLECTION POUR LES MARCHÉS DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

N°	REFERENCES	DISPOSITIONS EXISTANTES	MODIFICATIONS APPORTEES	OBSERVATIONS
1	Page de garde	Dossier <i>standard</i> de présélection	Dossier type de présélection	Pour harmoniser avec tous les autres documents-types
2	Note explicative : Informations à fournir par les candidats	i. la nature des activités du candidat et le nombre d'années d'expériences ; ii. les qualifications du candidat dans le domaine des prestations ; iii. l'organisation technique et managériale du cabinet ; iv. les qualifications générales et le nombre de personnels professionnels ; v. la capacité économique et financière pour les marchés de prestations intellectuelles complexes.	i. la nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations ; ii. le nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des prestations au cours des....[insérer le nombre d'années entre 5 et 10] ; iii. le nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations au cours des....[insérer le nombre d'années entre 5 et 10] ; iv. l'organisation technique et managériale du cabinet/firme ; v. la liste du personnel professionnel à affecter à la mission.	- Ajout du critère en gras ; - Suppression du critère relatif à la capacité économique et financière ; - Réaménagement des autres critères

B. SYNTHÈSE DES MODIFICATIONS APPORTÉES AU DOSSIER STANDARD DE PRÉSÉLECTION POUR LES MARCHÉS DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

N°	REFERENCES	DISPOSITIONS EXISTANTES	MODIFICATIONS APPORTEES	OBSERVATIONS
3	Avis à Manifestation d'Intérêts (AMI) Point 1	<i>Le présent [insérer avis à manifestation d'intérêt (AMI)/avis d'appel public à candidature de marché public (AAPCMP)] fait suite à l'avis général de passation des marchés paru dans [insérer le nom de la publication] du [insérer la date]</i>	Le présent avis à manifestation d'intérêt (AMI) fait suite au plan de passation des marchés publics de [insérer le nom de l'autorité contractante] publié sur le portail web des marchés publics du Bénin le [insérer la date]	- L'avis général de passation (AGPM) ne mentionne pas tous les marchés. De plus, il est fait obligation d'inscription de tout marché dans le plan de passation des marchés (PPMP) avant le lancement de la procédure y afférente. D'où la nécessité de faire référence au PPMP et non à l'AGPM. - Suppression de « avis public à candidature de marché public ».

B. SYNTHÈSE DES MODIFICATIONS APPORTÉES AU DOSSIER STANDARD DE PRÉSÉLECTION POUR LES MARCHÉS DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

N°	REFERENCES	DISPOSITIONS EXISTANTES	MODIFICATIONS APPORTEES	OBSERVATIONS
4	Avis à Manifestation d'Intérêts (AMI) Point 3	<i>Les prestations comprennent [brève description, organisation, calendrier d'exécution, etc.]</i>	Les prestations comprennent [brève description, calendrier d'exécution, etc. En cas d'allotissement, indiquer la liste des lots si la prestation porte sur plusieurs lots pouvant être attribués séparément et préciser le nombre de lots dont un soumissionnaire peut être attributaire].	Insertion de dispositions relatives à l'allotissement
5	Avis à Manifestation d'Intérêts (AMI)	-	Le délai de réalisation de la mission est de [insérer le délai d'exécution par lot le cas échéant.]	Ce point n'existait pas

B. SYNTHÈSE DES MODIFICATIONS APPORTÉES AU DOSSIER STANDARD DE PRÉSÉLECTION POUR LES MARCHÉS DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

N°	REFERENCES	DISPOSITIONS EXISTANTES	MODIFICATIONS APPORTEES	OBSERVATIONS
6	Avis à Manifestation d'Intérêts (AMI) Point 4	<i>(la nature des activités du candidat et le nombre d'années d'expériences, les qualifications du candidat dans le domaine des prestations et notamment les références concernant l'exécution de marchés analogues, l'organisation technique et managériale du cabinet, les qualifications générales et le nombre de personnels professionnels)</i>	(Nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations, Nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des prestations, Nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations, Organisation technique et managériale du cabinet/firme, Liste du personnel professionnel à affecter à la mission)	Réaménagement des informations à produire par le candidat
7	Avis à Manifestation d'Intérêts (AMI)	-	Les critères demandés seront appréciés à travers les preuves énumérées dans le tableau des critères de sélection.	N'existait pas

B. SYNTHÈSE DES MODIFICATIONS APPORTÉES AU DOSSIER STANDARD DE PRÉSÉLECTION POUR LES MARCHÉS DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

N°	REFERENCES	DISPOSITIONS EXISTANTES	MODIFICATIONS APPORTEES	OBSERVATIONS
8	Avis à Manifestation d'Intérêts (AMI) Point 8	<i>Tableau des critères de présélection (critères notés)</i>	Réaménagement du tableau	- Les critères ont été revus - Les notes sont désormais fixées et ne peuvent plus faire l'objet de choix dans un intervalle
9	Avis à Manifestation d'Intérêts (AMI) Point 9	<i>La note minimale requise pour être présélectionné est [insérer note comprise entre 60-75] et le nombre de candidats présélectionnés ne saurait être inférieur à cinq (05) et supérieure à huit (08)</i>	La note minimale requise pour être présélectionné est [insérer note comprise entre 60-75] et le nombre de candidats présélectionnés ne saurait être inférieur à cinq (05) et supérieure à huit (08). En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, le cabinet/firme ayant réalisé plus de missions spécifiques sera privilégié.	Ajout du critère devant départager les candidats en cas d'égalité de note

B. SYNTHÈSE DES MODIFICATIONS APPORTÉES AU DOSSIER STANDARD DE PRÉSÉLECTION POUR LES MARCHÉS DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

N°	REFERENCES	DISPOSITIONS EXISTANTES	MODIFICATIONS APPORTEES	OBSERVATIONS
10	Avis à Manifestation d'Intérêts (AMI) Point 11	Les manifestations d'intérêt doivent être déposées être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique <i>[insérer l'adresse complète]</i> au plus tard le <i>[insérer la date]</i> . Les candidatures qui ne parviendront pas aux heure et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées aux frais des candidats concernés sans être ouvertes.	Les manifestations d'intérêt doivent être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique sur clé USB sous format PDF, à l'adresse ci-après <i>[insérer l'adresse complète]</i> au plus tard le <i>[insérer la date]</i> . Le défaut de présentation des manifestations d'intérêt suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire. Les candidatures qui ne parviendront pas aux date et heure ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées aux frais des candidats concernés sans être ouvertes.	

B. SYNTHÈSE DES MODIFICATIONS APPORTÉES AU DOSSIER STANDARD DE PRÉSÉLECTION POUR LES MARCHÉS DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

N°	REFERENCES	DISPOSITIONS EXISTANTES	MODIFICATIONS APPORTEES	OBSERVATIONS
11	Avis à Manifestation d'Intérêts (AMI)	-	Les manifestations d'intérêt (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés à l'adresse ci-après [spécifier l'adresse] à [insérer la date et l'heure].	- N'existait pas ; - A été insérée en tenant compte des implications de la décision de l'ARMP en la matière.
12	Avis à Manifestation d'Intérêts (AMI)	-	[A insérer en cas d'allotissement] Les manifestations d'intérêt doivent être présentées et déposées par lot.	- N'existait pas ; - Nécessité de disposer pour les marchés en lots
13	Canevas rapport dévaluation des manifestations d'intérêts	<i>Tableau 1 et tableau 2</i>	Quelques corrections dans ces tableaux	

B. SYNTHÈSE DES MODIFICATIONS APPORTÉES AU DOSSIER STANDARD DE PRÉSÉLECTION POUR LES MARCHÉS DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

N°	REFERENCES	DISPOSITIONS EXISTANTES	MODIFICATIONS APPORTEES	OBSERVATIONS
14	Canevas rapport dévaluation des manifestations d'intérêts	<i>Tableau 3</i>	Réaménagement de ce tableau, notamment des critères	Pour conformité avec les critères retenus dans l'AMI
15	Canevas rapport dévaluation des manifestations d'intérêts	<i>Lettre de manifestation d'intérêt</i>	Insertion des pièces constitutives du dossier de manifestation d'intérêt	Pour encadrer la liste des pièces à joindre au dossier de manifestation d'intérêt
16	Sélection des cabinets – Cas des demandes de cotation	-	Supprimer de ce document-type	Pour plus d'efficacité

B. SYNTHÈSE DES MODIFICATIONS APPORTÉES AU DOSSIER STANDARD DE PRÉSÉLECTION POUR LES MARCHÉS DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

N°	REFERENCES	DISPOSITIONS EXISTANTES	MODIFICATIONS APPORTEES	OBSERVATIONS
17	AMI pour sélection de consultant individuel	-	- Réaménagement de la version existante en les conformant aux modifications apportées à l'AMI pour sélection de firme ; - Adaptation du canevas de notation au cas spécifique des consultants individuels.	
18	Canevas de rapport d'évaluation des manifestations d'intérêts pour les consultants individuels	-	Créé en conformité avec les éléments du canevas de rapport d'évaluation des manifestations d'intérêts pour la sélection des cabinets/firmes	N'existait pas

II. PRINCIPALES RÉVISIONS APPORTÉES AUX DOCUMENTS-TYPES DE PASSATION DES MARCHÉS

C. SYNTHÈSE DES MODIFICATIONS APPORTÉES À LA DEMANDE DE PROPOSITIONS-TYPE POUR LES MARCHÉS DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

C. SYNTHÈSE DES MODIFICATIONS APPORTÉES À LA DEMANDE DE PROPOSITIONS POUR LES MARCHÉS DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

N°	REFERENCES	DISPOSITIONS EXISTANTES	MODIFICATIONS APPORTEES	OBSERVATIONS
1	Page de garde	<i>Demande de Propositions</i>	Demande de Propositions type	Pour harmoniser avec tous les autres documents-types
2	Introduction	<i>Dernier paragraphe</i>	Suppression de tout le paragraphe sur le contrôle budgétaire	il n'y a pas de contrôle budgétaire à l'étape de l'élaboration/validation d'un dossier d'appel à concurrence, Voir désormais au niveau des IC qui encadrent la signature et l'approbation du marché.
3	Lettre d'invitation	-	Insertion de dispositions sur : • les délais d'exécution ; • l'allotissement. Réaménagement du contenu en tenant compte des modifications apportées dans l'AMI (modalités de présentation des propositions...)	

C. **SYNTHÈSE DES MODIFICATIONS APPORTÉES À LA DEMANDE DE PROPOSITIONS POUR LES MARCHÉS DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES**

N°	REFERENCES	DISPOSITIONS EXISTANTES	MODIFICATIONS APPORTEES	OBSERVATIONS
4	IC 13.4	-	Réaménagement du contenu en tenant compte des modifications apportées dans l'AMI (modalités de présentation des propositions...)	
5	IC 22.2	-	Suppression de la clause relative au rejet d'une proposition en cas de correction de plus de 25 %	Pas pertinent pour rejeter une offre
6	IC 27.2	-	Réaménagée en tenant compte des dispositions de l'article 84 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020	
7	Données particulières 18.1	-	Supprimée	Critère déjà évalué lors de l'AMI

C. SYNTHÈSE DES MODIFICATIONS APPORTÉES À LA DEMANDE DE PROPOSITIONS POUR LES MARCHÉS DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

N°	REFERENCES	DISPOSITIONS EXISTANTES	MODIFICATIONS APPORTEES	OBSERVATIONS
8	Annexes A	<i>Liste des pièces et documents à joindre aux propositions</i>	Entièrement revue	Pour plus de clarté et pour faciliter leur prise en compte
9	Formulaires – Proposition technique		Réaménagement de certains formulaires	
10	Tâches rémunérées au temps passé - Conditions générales du marché Point 14	-	Insertion des conditions d'entrée e vigueur du marché	Nécessaire

**C. SYNTHÈSE DES MODIFICATIONS APPORTÉES À LA DEMANDE DE PROPOSITIONS
POUR LES MARCHÉS DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES**

N°	REFERENCES	DISPOSITIONS EXISTANTES	MODIFICATIONS APPORTEES	OBSERVATIONS
11	Tâches rémunérées au temps passé - Conditions particulières du marché Points 7.1 & 7.2	-	Elargissement des adresses aux mails professionnels	
12	Tâches rémunérées au temps passé - Conditions particulières du marché Point 14	-	Insertion de dispositions relative à l'entrée en vigueur du marché	En conformité avec les modifications des données générales
13	Annexes	-	Corrections et un ajout (annexe H) au niveau des annexes	

**C. SYNTHÈSE DES MODIFICATIONS APPORTÉES À LA DEMANDE DE PROPOSITIONS
POUR LES MARCHÉS DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES**

N°	REFERENCES	DISPOSITIONS EXISTANTES	MODIFICATIONS APPORTEES	OBSERVATIONS
14	Marché à rémunération forfaitaire - Conditions générales du marché Point 11	-	Suppression du dernier paragraphe sur la redevance de régulation. Remplacé par les dispositions de l'article 86 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020	

II. PRINCIPALES RÉVISIONS APPORTÉES AUX DOCUMENTS-TYPES DE PASSATION DES MARCHÉS

D. SYNTHÈSE DES MODIFICATIONS APPORTÉES AU DOSSIER TYPE DE PRÉQUALIFICATION POUR LES MARCHÉS D'ÉQUIPEMENTS, SERVICES SPÉCIALISÉS ET DE TRAVAUX

D. SYNTHÈSE DES MODIFICATIONS APPORTÉES AU DOSSIER TYPE DE PRÉQUALIFICATION POUR LES MARCHÉS D'ÉQUIPEMENTS, SERVICES SPÉCIALISÉS ET DE TRAVAUX

N°	REFERENCES	DISPOSITIONS EXISTANTES	MODIFICATIONS APPORTEES	OBSERVATIONS
1	Notes relatives à l'avis	<i>Notes relatives à l'avis d'appel public à candidature</i>	<i>Notes relatives à l'avis de préqualification</i>	Pour être plus précis et éviter des confusions avec d'autres avis qui portent pratiquement le même libellé
2	Page de garde	-	Réaménagement de la page	
3	Table des matières	-	Réaménagement de la table en la positionnant après la page de garde	Était après l'avis de préqualification
4	Avis de préqualification	-	- Avis revu en y insérant les modifications générales apportées aux avis ; - Insertion des exigences en matière de qualifications technique et financière	Parce qu'il s'agit d'une qualification en amont

D. SYNTHÈSE DES MODIFICATIONS APPORTÉES AU DOSSIER TYPE DE PRÉQUALIFICATION POUR LES MARCHÉS D'ÉQUIPEMENTS, SERVICES SPÉCIALISÉS ET DE TRAVAUX

N°	REFERENCES	DISPOSITIONS EXISTANTES	MODIFICATIONS APPORTÉES	OBSERVATIONS
5	Instructions aux Candidats	-	Suppression des parties entre crochets qui permettaient d'insérer des données dans les IC	Les IC ne sont pas modifiables. Donc réaménagement pour les rendre ainsi
6	IC 6	<i>Ne peuvent être admises à concourir</i>	Ne peuvent être déclarées préqualifiées	En respect des dispositions de l'article 62 de la loi n°2020-28 du 29 septembre 2020
7	IC 8	<i>Sous-traitance</i>	Suppression totale de cette IC	On ne saurait parler de sous-traitance à l'étape de la préqualification, étant donné que le DAO à lancer en dispose déjà

D. SYNTHÈSE DES MODIFICATIONS APPORTÉES AU DOSSIER TYPE DE PRÉQUALIFICATION POUR LES MARCHÉS D'ÉQUIPEMENTS, SERVICES SPÉCIALISÉS ET DE TRAVAUX

N°	REFERENCES	DISPOSITIONS EXISTANTES	MODIFICATIONS APPORTEES	OBSERVATIONS
8	Documents constitutifs de la candidature	-	Le dossier de candidature comprendra les documents suivants : a) la lettre de soumission de la candidature ; b) la confirmation écrite habilitant le signataire de l'offre à engager le candidat, au cas où le signataire n'est pas le premier responsable de l'entreprise ; c) les documents attestant, que le candidat est admis à concourir, incluant le formulaire de renseignements sur le candidat, et le cas échéant, les formulaires de renseignements sur les membres du groupement ; d) des pièces attestant que le candidat possède les qualifications exigées pour exécuter le marché si son offre est retenue ; e) tout autre document stipulé dans les DPP. NB : La liste et la forme de certaines des pièces pouvant être demandées à l'appui du dossier de candidature sont précisées en annexe A.	N'existait pas

D. SYNTHÈSE DES MODIFICATIONS APPORTÉES AU DOSSIER TYPE DE PRÉQUALIFICATION POUR LES MARCHÉS D'ÉQUIPEMENTS, SERVICES SPÉCIALISÉS ET DE TRAVAUX

N°	REFERENCES	DISPOSITIONS EXISTANTES	MODIFICATIONS APPORTEES	OBSERVATIONS
8 suite	Documents constitutifs de la candidature	-	En tout état de cause, le principe de reconnaissance mutuelle des pièces administratives soumises dans les formes requises par la législation du pays où le candidat est immatriculé s'applique. Les documents administratifs (attestation de non faillite, attestation d'impôts, attestation CNSS, etc.), non fournis ou incomplets, sont exigibles par l'autorité contractante en vue de l'attribution définitive du marché. En sus des documents requis à la clause 10.1 des IC, l'offre présentée par un groupement d'entreprise devra inclure soit une copie de l'accord de groupement liant tous les membres du groupement, soit une lettre d'intention de constituer le groupement en cas d'attribution du marché, signée par tous les membres et accompagnée du projet d'accord de groupement	N'existait pas

D. SYNTHÈSE DES MODIFICATIONS APPORTÉES AU DOSSIER TYPE DE PRÉQUALIFICATION POUR LES MARCHÉS D'ÉQUIPEMENTS, SERVICES SPÉCIALISÉS ET DE TRAVAUX

N°	REFERENCES	DISPOSITIONS EXISTANTES	MODIFICATIONS APPORTEES	OBSERVATIONS
9	IC 31	-	Suppression	Ne s'accordait pas au dossier
10	IC 33	-	Réaménagée et déplacée	
11	IC 33 nouveau	-	Insertion de la version existante de cette clause dans les DAO-types déjà actualisés	Pour nécessité de conformité
12	Données particulières IC 2	-	Insertion de l'identification de l'autorité contractante	N'existait pas
13	Données particulières IC 14	-	Le matériel minimum requis est [décrire les types et nombres de matériels requis, ainsi que les preuves de propriété ou d'engagement de location]	N'existait pas

D. SYNTHÈSE DES MODIFICATIONS APPORTÉES AU DOSSIER TYPE DE PRÉQUALIFICATION POUR LES MARCHÉS D'ÉQUIPEMENTS, SERVICES SPÉCIALISÉS ET DE TRAVAUX

N°	REFERENCES	DISPOSITIONS EXISTANTES	MODIFICATIONS APPORTEES	OBSERVATIONS
14	Données particulières	-	Outre l'original du dossier de candidature, le nombre de copies demandé est de : [insérer le nombre]	N'existait pas
15	Données particulières	-	Suppression de plusieurs clauses non adaptées au dossier	Nécessité de cohérence
16	Engagement du soumissionnaire	-	Suppression de la disposition relative à la sous-traitance	En conformité avec l'option que pas de sous-traitance à l'étape de la préqualification
17	Formulaire d'information 1	-	Suppression de la disposition relative à la sous-traitance	En conformité avec l'option que pas de sous-traitance à l'étape de la préqualification

D. SYNTHÈSE DES MODIFICATIONS APPORTÉES AU DOSSIER TYPE DE PRÉQUALIFICATION POUR LES MARCHÉS D'ÉQUIPEMENTS, SERVICES SPÉCIALISÉS ET DE TRAVAUX

N°	REFERENCES	DISPOSITIONS EXISTANTES	MODIFICATIONS APPORTEES	OBSERVATIONS
18	Formulaire d'information 3	-	Suppression de la disposition relative à la sous-traitance	Pareil que le précédent
19	1ère partie : Comment compléter les IC	Point 2 sur la sous-traitance	Suppression de la disposition relative à la sous-traitance	Pareil que le précédent
20	Rapport d'évaluation Tableau 4	-	Suppression de la disposition relative à la sous-traitance	Pareil que le précédent

II. PRINCIPALES RÉVISIONS APPORTÉES AUX DOCUMENTS-TYPES DE PASSATION DES MARCHÉS

E. SYNTHÈSE DES MODIFICATIONS APPORTÉES AU DOSSIER TYPE DE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS ET DE PRIX (DRP) POUR LES MARCHÉS DE FOURNITURES ET SERVICES

E. SYNTHÈSE DES MODIFICATIONS APPORTÉES AU DOSSIER TYPE DE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS ET DE PRIX (DRP) POUR LES MARCHÉS DE FOURNITURES ET SERVICES

N°	REFERENCES	DISPOSITIONS EXISTANTES	MODIFICATIONS APPORTEES	OBSERVATIONS
1	Avis	Avis d'appel public à candidature de marché public	Avis de demande de renseignements et de prix (ADRP)	Pour être plus spécifique et sans ambiguïté
2	Avis	Avis d'appel public à candidature de marché public	Réaménagement du contenu de l'avis de DRP, notamment : ▪ remplacement de l'avis général de passation des marchés par le plan de passation des marchés publics ; ▪ indication des lots et du nombre de lots à attribuer ; ▪ indication des exigences en matière de qualification conformément aux articles 59 et 60 ; ▪ indication des modalités de recevabilité des offres et de la garantie de soumission	Nécessité de conformité avec les points et formulations des autres avis

E. SYNTHÈSE DES MODIFICATIONS APPORTÉES AU DOSSIER TYPE DE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS ET DE PRIX (DRP) POUR LES MARCHÉS DE FOURNITURES ET SERVICES

N°	REFERENCES	DISPOSITIONS EXISTANTES	MODIFICATIONS APPORTEES	OBSERVATIONS
3	Lettre aux candidats pré-qualifiés	-	Suppression de toutes les dispositions relatives à la préqualification	- Ne pas donner la possibilité d'une préqualification dans une procédure déjà simplifiée ; - Pas de dispositions relatives à la préqualification dans le décret sur les sollicitations de prix
4	IC 3	-	Suppression des dispositions relatives à la préqualification	Pareil que précédemment
5	IC 17	-	Insertion de la lettre de déclaration de garantie au nombre des formes possibles de la garantie de soumission	En conformité avec l'article 68 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020

E. SYNTHÈSE DES MODIFICATIONS APPORTÉES AU DOSSIER TYPE DE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS ET DE PRIX (DRP) POUR LES MARCHÉS DE FOURNITURES ET SERVICES

N°	REFERENCES	DISPOSITIONS EXISTANTES	MODIFICATIONS APPORTEES	OBSERVATIONS
6	IC 23.4	-	Suppression du paragraphe relatif aux procédures restreintes	Pas de dispositions relatives à la préqualification dans le décret sur les sollicitations de prix
7	IC 29.7	-	Insertion de la formule révisée de détection de l'offre anormalement basse	En conformité avec les DAO-types
8	IC 30	-	Insertion des dispositions relatives aux marges de préférence	C'était vide
9	IC 32	Offre évaluée financièrement la mieux disante	Offre évaluée économiquement la plus avantageuse	En conformité avec les articles 1er et 73 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020
10	Données particulières de la DRP (DPDRP) - 3.1	Disposition relative à la préqualification	Supprimée	

E. SYNTHÈSE DES MODIFICATIONS APPORTÉES AU DOSSIER TYPE DE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS ET DE PRIX (DRP) POUR LES MARCHÉS DE FOURNITURES ET SERVICES

N°	REFERENCES	DISPOSITIONS EXISTANTES	MODIFICATIONS APPORTEES	OBSERVATIONS
11	Données particulières de la DRP (DPDRP) IC 5.3	Exigences en matière de qualification citées	Exigences en matière de qualification renvoyées à celles retenues dans la Sous-section C	il y redondance entre certaines clauses des données particulières et celles de la Sous-section C
12	Données particulières de la DRP IC 17.1, 20.1, 21.1 (b)	-	Complément des informations en adéquation avec les corrections apportées aux IC correspondantes	Pour cohérence
13	Données particulières de la DRP IC 29	-	Complément des modalités d'attribution en cas de possibilité de gagner des lots multiples	

E. SYNTHÈSE DES MODIFICATIONS APPORTÉES AU DOSSIER TYPE DE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS ET DE PRIX (DRP) POUR LES MARCHÉS DE FOURNITURES ET SERVICES

Pour la DRP fournitures, autorisation du fabricant , il a été ajouté à "autorisation du fabricant" , "une autorisation du distributeur + copie du certificat de partenariat du fabricant au grossiste / concessionnaire concerné" ainsi qu'un modèle d'autorisation de distributeur agréé.

E. SYNTHÈSE DES MODIFICATIONS APPORTÉES AU DOSSIER TYPE DE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS ET DE PRIX (DRP) POUR LES MARCHÉS DE FOURNITURES ET SERVICES

N°	REFERENCES	DISPOSITIONS EXISTANTES	MODIFICATIONS APPORTEES	OBSERVATIONS
14	Données particulières de la DRP IC 29	-	Insertion des dispositions sur les préférences	Pour cohérence avec les IC correspondantes
15	Sous-section C	<i>Partie et dispositions sur la préqualification</i>	Supprimées	Pas de dispositions relatives à la préqualification en DRP
16	Formulaires de soumission	<i>Divers formulaires</i>	Réorganisation des modèles de soumission et adaptation en tenant compte des corrections apportées dans les DAO-types	
17	Section IV	<i>Listes de pièces et documents</i>	Réorganisation des annexes et adaptation en tenant compte des corrections apportées dans les DAO-types	

II. PRINCIPALES RÉVISIONS APPORTÉES AUX DOCUMENTS-TYPES DE PASSATION DES MARCHÉS

F. SYNTHÈSE DES MODIFICATIONS APPORTÉES AU DOSSIER TYPE DE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS ET DE PRIX (DRP) POUR LES MARCHÉS DE TRAVAUX

F. SYNTHÈSE DES MODIFICATIONS APPORTÉES AU DOSSIER TYPE DE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS ET DE PRIX (DRP) POUR LES MARCHÉS DE TRAVAUX

N°	REFERENCES	DISPOSITIONS EXISTANTES	MODIFICATIONS APPORTEES	OBSERVATIONS
1	Avis	Avis d'appel public à candidature de marché public	Avis de demande de renseignements et de prix (ADRP)	Adaptation à la dénomination du document-type
2	Annexe A	N'existait pas	Annexe A : Liste des pièces pour la qualification et celles requises pour l'attribution	Complément
3	Section I.	le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO)	Règlement Particulier de la Demande de Renseignements et de Prix (RPDRP)	Adaptation à la dénomination du document-type
4	Avis	Cet Avis public à candidature de marché public (APCMP) fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans [insérer le nom de la publication] du [insérer la date]	Cet Avis de Demande de Renseignements et de Prix (ADRP) fait suite à au plan de passation des marchés publics de [insérer le nom de l'autorité contractante] publié sur le portail web des marchés le [insérer la date de publication du PPMP].	Pour conformité avec l'article 24 alinéa 3 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020

F. SYNTHÈSE DES MODIFICATIONS APPORTÉES AU DOSSIER TYPE DE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS ET DE PRIX (DRP) POUR LES MARCHÉS DE TRAVAUX

N°	REFERENCES	DISPOSITIONS EXISTANTES	MODIFICATIONS APPORTEES	OBSERVATIONS
5	<i>N'existait pas</i>	<i>Préciser le nombre de lot dont un soumissionnaire peut être attributaire et indiquer également si des variantes pourront être prises en considération].</i>	Disposition complétée	<i>N'existait pas</i>
6	<i>N'existait pas</i>	Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire.	Disposition complétée	<i>N'existait pas</i>
7	<i>Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant de [insérer le montant en FCFA]</i>	Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant de [insérer le montant en FCFA] par lot le cas échéant]. En ce qui concerne les micro, petites et moyennes entreprises, la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration de garantie suivant le modèle prévu dans les formulaires de la DRP ;	Déclaration de garantie pour les MPME Et la précision de la garantie par lot le cas échéant	<i>Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant de [insérer le montant en FCFA]</i>
8	<i>Lettre d'invitation aux candidats pré-qualifiés</i>	Supprimé		<i>Lettre d'invitation aux candidats pré-qualifiés</i>

F. SYNTHÈSE DES MODIFICATIONS APPORTÉES AU DOSSIER TYPE DE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS ET DE PRIX (DRP) POUR LES MARCHÉS DE TRAVAUX

N°	REFERENCES	DISPOSITIONS EXISTANTES	MODIFICATIONS APPORTEES	OBSERVATIONS
9	IC Point 2.1	N'existait pas	L'origine des fonds budgétisés pour le financement du Marché faisant l'objet du présent avis de demande de renseignements et de prix est indiqué dans les DPAO.	
10	IC Point 5	Les entreprises naissantes	Les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois années d'existence	Pour prendre en comptes les entreprises qui n'ont pas 3 années d'existences
11		N'existait pas	Le candidat doit avoir obtenu le dossier de demande de renseignements et de prix, y compris tout additif, de l'Autorité contractante ou d'un agent autorisé par elle, conformément aux dispositions de l'avis d'appel d'offres. Le candidat doit examiner l'ensemble des instructions, formulaires, conditions et spécifications figurant dans le dossier de demande de renseignements et de prix. Il lui appartient de fournir tous les renseignements et documents demandés dans le dossier de demande de renseignements et de prix.	

F. SYNTHÈSE DES MODIFICATIONS APPORTÉES AU DOSSIER TYPE DE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS ET DE PRIX (DRP) POUR LES MARCHÉS DE TRAVAUX

N°	REFERENCES	DISPOSITIONS EXISTANTES	MODIFICATIONS APPORTEES	OBSERVATIONS
12	IC Point 7.7 à 7.10	<i>N'existait pas</i>	Lorsque requis par les DPDRP, le représentant que le candidat aura désigné est invité à assister à une réunion préparatoire qui se tiendra aux lieu et date indiqués dans les DPDRP. L'objet de la réunion est de clarifier tout point et répondre aux questions qui pourraient être soulevées à ce stade. Il est demandé au candidat, autant que possible, de soumettre toute question par écrit, de façon qu'elle parvienne à l'Autorité contractante au moins trois (03) jours ouvrables avant la réunion préparatoire qui doit avoir lieu au plus tard cinq (05) jours ouvrables avant la date limite de dépôt des offres.	Disposition complétée

F. SYNTHÈSE DES MODIFICATIONS APPORTÉES AU DOSSIER TYPE DE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS ET DE PRIX (DRP) POUR LES MARCHÉS DE TRAVAUX

N°	REFERENCES	DISPOSITIONS EXISTANTES	MODIFICATIONS APPORTEES	OBSERVATIONS
12 suite	IC Point 7.7 à 7.10	<i>N'existait pas</i>	Le compte-rendu de la réunion, incluant le texte des questions posées et des réponses données, y compris les réponses préparées après la réunion, sera transmis sans délai à tous ceux qui ont obtenu le dossier de demande de renseignements et de prix. Toute modification des documents de demande de renseignements et de prix qui pourrait s'avérer nécessaire à l'issue de la réunion préparatoire sera faite par l'Autorité contractante en publiant un additif conformément aux dispositions de la clause 7 des IC, et non par le biais du compte-rendu de la réunion préparatoire. Le fait qu'un candidat n'assiste pas à la réunion préparatoire à l'établissement des offres, ne constituera pas un motif de disqualification.	Disposition complétée

F. SYNTHÈSE DES MODIFICATIONS APPORTÉES AU DOSSIER TYPE DE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS ET DE PRIX (DRP) POUR LES MARCHÉS DE TRAVAUX

N°	REFERENCES	DISPOSITIONS EXISTANTES	MODIFICATIONS APPORTEES	OBSERVATIONS
13	IC 13.1	<i>Les prix seront indiqués en FCFA.</i>	Les prix seront indiqués en FCFA. En cas de stipulation contraire dans les DPDRP, le taux de change est celui communiqué par la BCEAO à la date limite de dépôt des offres.	
14	IC Point 20.5	Formule de détection de l'offre anormalement basse	Formule revue Une offre est présumée anormalement basse si elle est inférieure à M. M étant obtenu en appliquant la méthode suivante : $M = 0,80 \times (0,6 \times F_m + 0,4 \times F_c)$ avec F_m = moyenne arithmétique des offres financières hors TVA: $F_m = (P_1 + P_2 + P_3 + \dots + P_n)/N$ et F_c = l'estimation prévisionnelle hors TVA pour le lot considéré $P_1, P_2 \dots P_n$ = prix hors TVA corrigé d'erreurs et de rabais de l'offre 1,2...n N = nombre d'offres corrigées d'erreurs et de rabais	Redéfinition de F_m , F_c et p_n

F. SYNTHÈSE DES MODIFICATIONS APPORTÉES AU DOSSIER TYPE DE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS ET DE PRIX (DRP) POUR LES MARCHÉS DE TRAVAUX

N°	REFERENCES	DISPOSITIONS EXISTANTES	MODIFICATIONS APPORTEES	OBSERVATIONS
15	IC Point 23.3	-	L'Autorité contractante se réserve le droit d'accepter des déviations mineures par rapport aux exigences de qualification si elles n'affectent pas matériellement la capacité d'un Candidat à exécuter le marché.	IC Point 23.3
16	IC Point 24.1 et 24.2	-	L'Autorité contractante se réserve le droit d'accepter ou d'écarter toute offre, et d'annuler la procédure d'appel d'offres et d'écarter toutes les offres à tout moment avant l'attribution du Marché, sans encourir de ce fait une responsabilité quelconque vis-à-vis des candidats. L'Autorité contractante informera, par écrit, les soumissionnaires qui en font la demande écrite, des motifs qui l'ont conduit à ne pas attribuer ou notifier le marché ou à recommencer la procédure, dans un délai de cinq (5) jours ouvrables à compter de la réception de la demande.	IC Point 24.1 et 24.2

F. SYNTHÈSE DES MODIFICATIONS APPORTÉES AU DOSSIER TYPE DE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS ET DE PRIX (DRP) POUR LES MARCHÉS DE TRAVAUX

N°	REFERENCES	DISPOSITIONS EXISTANTES	MODIFICATIONS APPORTEES	OBSERVATIONS
17	IC 25.1	-	En cas de désistement de l'attributaire retenu avant la signature du contrat, l'Autorité contractante attribuera le marché au suivant dont l'offre est jugée conforme et qui possède les qualifications requises.	Complété à l'ancienne disposition
18	IC Point 30	Entrée en vigueur	Le marché entre en vigueur dès sa notification au titulaire ou à une date ultérieure si le marché le prévoit. L'entrée en vigueur du marché marque le début des obligations juridiques d'exécution et, sauf dispositions contraires du marché, le début des délais de réalisation. L'entrée en vigueur du marché est subordonnée à la réalisation de celles des conditions suivantes qui sont spécifiées au CCA :	Contenu reformulé

F. SYNTHÈSE DES MODIFICATIONS APPORTÉES AU DOSSIER TYPE DE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS ET DE PRIX (DRP) POUR LES MARCHÉS DE TRAVAUX

N°	REFERENCES	DISPOSITIONS EXISTANTES	MODIFICATIONS APPORTEES	OBSERVATIONS
18 suite	IC Point 30	Entrée en vigueur	a) L'approbation des autorités compétentes ; b) La notification au titulaire; c) L'enregistrement du marché ; d) la mise en place des garanties et assurances à produire par le titulaire e) le versement de l'avance de démarrage, si requis f) l'accès effectif au site et la mise à la disposition du site au titulaire ; g) la remise de dossier d'exécution validé si requis	Contenu reformulé

F. SYNTHÈSE DES MODIFICATIONS APPORTÉES AU DOSSIER TYPE DE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS ET DE PRIX (DRP) POUR LES MARCHÉS DE TRAVAUX

N°	REFERENCES	DISPOSITIONS EXISTANTES	MODIFICATIONS APPORTEES	OBSERVATIONS
18 suite	IC Point 30	Entrée en vigueur	30.2 La date d'entrée en vigueur du Marché sera en définitive celle indiquée dans l'ordre de service de démarrer les travaux, délivré par l'Autorité contractante au titulaire. Si l'entrée en vigueur du Marché n'est pas survenue dans les trois (3) mois suivant la date d'approbation, chaque partie est libre de dénoncer le Marché pour défaut d'entrée en vigueur. Dans les quinze (15) jours calendaires de l'entrée en vigueur du marché, l'Autorité contractante publie un avis d'attribution définitive.	Contenu reformulé

F. SYNTHÈSE DES MODIFICATIONS APPORTÉES AU DOSSIER TYPE DE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS ET DE PRIX (DRP) POUR LES MARCHÉS DE TRAVAUX

N°	REFERENCES	DISPOSITIONS EXISTANTES	MODIFICATIONS APPORTEES	OBSERVATIONS
19	Données Particulières de la DRP IC 1.1	<i>N'existait pas</i>	Préciser la combinaison d'attribution des lots le cas échéant <i>[insérer le texte ci-après si la DRP porte sur plusieurs lots pouvant être attribués séparément ; dans le cas contraire, indiquer : « Sans objet »]</i> <i>[L'Autorité contractante attribuera les différents lots au(x) candidat(s) qui offre(nt) la combinaison d'offres par lots (y compris tous rabais éventuellement consentis en cas d'attribution de plus d'un lot) évaluée la plus avantageuse, et qui satisfait (ont) aux conditions de qualification.]</i> Lorsqu'un soumissionnaire présente des offres économiquement les plus avantageuses sur plusieurs lots, on lui attribuera : <i>[insérer l'une des formules ci-après : 1) le lot sur lequel son montant est le plus élevé ; 2) le lot sur lequel son montant est le moins élevé ; 3) le lot sur lequel l'écart entre son montant et celui de son suivant immédiat est le plus élevé ; 4) le lot sur lequel l'écart entre son montant et celui de son suivant immédiat est le moins élevé].</i>	Complété au contenu

F. SYNTHÈSE DES MODIFICATIONS APPORTÉES AU DOSSIER TYPE DE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS ET DE PRIX (DRP) POUR LES MARCHÉS DE TRAVAUX

N°	REFERENCES	DISPOSITIONS EXISTANTES	MODIFICATIONS APPORTEES	OBSERVATIONS
20	Données Particulières de la DRP IC 5.3	N'existait pas	Les conditions de qualification sont : <u>Pour les anciennes entreprises</u> <i>Exigences Techniques[Insérer la liste des conditions d'ordre technique conformément aux dispositions de l'articles 59 de la loi]].</i> <i>Exigences d'ordre financier : Insérer la liste des conditions d'ordre financier conformément aux dispositions de l'article 60 de la loi)].</i> <u>Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois années d'existence</u> <i>Exigences Techniques[Insérer la liste des conditions d'ordre technique conformément aux dispositions de l'articles 59 de la loi]].</i> <i>Exigences d'ordre financier : Insérer la liste des conditions d'ordre financier conformément aux dispositions de l'article 60 de la loi)].</i>	

F. SYNTHÈSE DES MODIFICATIONS APPORTÉES AU DOSSIER TYPE DE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS ET DE PRIX (DRP) POUR LES MARCHÉS DE TRAVAUX

N°	REFERENCES	DISPOSITIONS EXISTANTES	MODIFICATIONS APPORTEES	OBSERVATIONS
21	Données Particulières de la DRP IC 12	Les prix proposés par le candidat seront [fermes/révisable]	Les prix proposés par le candidat seront [fermes/révisable] Lorsque le marché est à prix fermes, c'est-à-dire non révisables, prévoir la formule d'actualisation stipulée par le CCAP	Données Particulières de la DRP IC 12
22	Données Particulières de la DRP IC13	N'existait pas	Conformément à la clause IC 13.1, les prix seront indiqués en [FCFA/toute autre monnaie librement convertible à préciser]	Données Particulières de la DRP IC13
23	Données Particulières de la DRP IC 15.1	N'existait pas	Outre l'original de l'offre, le nombre de copie demandé et par lot le cas échéant est un (01) ainsi qu'une (01) version électronique numérisée (scannée) de l'offre sur clé USB sous le format PDF, Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire.	Données Particulières de la DRP IC 15.1

F. SYNTHÈSE DES MODIFICATIONS APPORTÉES AU DOSSIER TYPE DE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS ET DE PRIX (DRP) POUR LES MARCHÉS DE TRAVAUX

N°	REFERENCES	DISPOSITIONS EXISTANTES	MODIFICATIONS APPORTEES	OBSERVATIONS
24	Données Particulières de la DRP 15.2 b	Reformulées	Les enveloppes intérieure et extérieure devront comporter les autres identifications suivantes : Enveloppes intérieures : [insérer la raison sociale, adresse, et le nom et/ou le numéro qui doit apparaître sur l'enveloppe de l'offre pour identifier ce processus de passation des marchés] Enveloppes extérieures [insérer le nom et/ou le numéro qui doit apparaître sur l'enveloppe de l'offre pour identifier ce processus de passation des marchés]	

F. SYNTHÈSE DES MODIFICATIONS APPORTÉES AU DOSSIER TYPE DE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS ET DE PRIX (DRP) POUR LES MARCHÉS DE TRAVAUX

N°	REFERENCES	DISPOSITIONS EXISTANTES	MODIFICATIONS APPORTEES	OBSERVATIONS
25		N'existait pas	[insérer le prix total de l'offre en lettres et en chiffres] FCFA HTVA ; soit [insérer le prix total de l'offre en lettres et en chiffres] FCFA TTC . La valeur de la TVA est alors de [insérer la valeur de la TVA en lettres et en chiffres] FCFA.	
26		N'existait pas	Attestation de capacité financière	
27		N'existait pas	Modèle de déclaration de garantie d'offre	
28		N'existait pas	Cahier des clauses environnementales et sociales	
29		N'existait pas	Modèle de lettre de confirmation de la capacité financière	
30		Le contenu remplacé par le modèle plus complet	Modèle de marché	

